



**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 31/03/2022  
Reçu en préfecture le 31/03/2022  
Affiché le   
ID : 018-200000933-20220328-2022\_03\_013-DE

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 22 mars deux mille vingt-deux, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

**Séance du lundi 28 mars 2022**  
**Délibération n° 2022-03-013**

### Sollicitation de subvention pour le poste de chargé de mission GPECT

**Conseillers en exercice : 35**

**Conseillers présents : 22**

**Nombre de votants : 29**

**Conseillers titulaires présents :** M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. Daniel GAUTIER, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Conseiller suppléant présent :** Mme Cathy PRUNIER sans voix délibérative

**Pouvoirs :**

Mme Sophie ESPEJO a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,  
Mme Elvire SERRE-SANCHEZ a donné pouvoir à Mme Martine MALLET,  
Mme Florence LEDIEU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,  
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,  
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,  
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE,  
Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,  
M. Jean-Marc RUIZ a donné pouvoir à M. Marc GOURDOU.

**Absents excusés :** M. David DALLOIS, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Joël COULON, M. Bernard DAUTIN, M. Alain URBAIN et M. Philippe RAGOBERT.

**Secrétaire de séance :** M. Marc GOURDOU.

A la suite de l'ouverture d'un poste de catégorie A de chargé de mission gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale lors du conseil de février dernier, il est proposé désormais de délibérer pour solliciter le subventionnement de ce poste de la part de la Région Centre-Val de Loire.

Comme évoqué lors de la création du poste, la Région Centre-Val de Loire accompagne fortement les établissements publics dans la mise en œuvre de cet axe stratégique du développement économique, en allouant une subvention de 80% du poste chargé, auquel s'ajoute un forfait de 15% de la rémunération pour les frais de mission inhérents au poste.

Vu la délibération n°2022-02-010 du 28 février 2022 portant création d'un poste de chargé de mission GPECT,

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre un plan d'actions local pour :

- Renforcer la coordination, améliorer la lisibilité et la mobilisation des dispositifs existants.
- Renforcer la promotion des secteurs et métiers clés du territoire.

- Renforcer les liens entre les entreprises et les habitants du territoire.
- Coordonner le recueil et la réponse aux besoins RH des entreprises.
- Permettre aux habitants d'être acteur de leur projet professionnel.

Considérant l'intérêt de bénéficier du financement du poste de chargé de mission GPECT mis en œuvre par la Région Centre-Val de Loire,

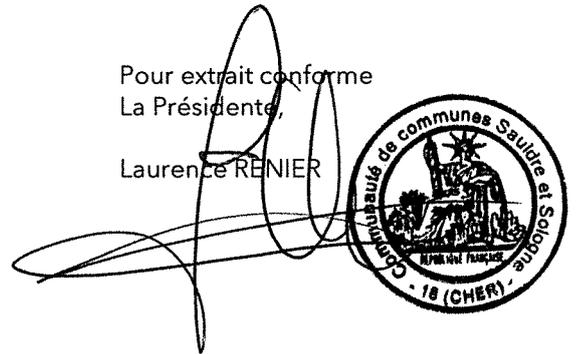
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2022.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 : AUTORISE Madame la Présidente à solliciter une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire pour le poste de chargé de mission gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales.**

Pour extrait conforme  
La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 31/03/2022 et de sa publication le 31/03/2022